

Ces chiffres sont décisifs, appuyons-les par un dernier exemple puisé dans les annales de l'industrie française.

Dans la relation d'un voyage qu'il avait fait en France, en 1798, Arthur Young, gentilhomme anglais, a évalué à 25 sous le salaire quotidien d'un ouvrier français.

Ce même salaire a été successivement évalué :

En 1819, par Chaptal, à. 1 f. 25 c.

L'année 1814 appartient à cette période d'années pendant lesquelles fut faite en Angleterre la malencontreuse application de l'avant-dernière loi sur les céréales.

Cette loi, votée par les propriétaires fonciers qui forment la presque totalité des membres des deux chambres anglaises, avait eu pour but avoué d'élever le produit du revenu immobilier.

Ce calcul égoïste et anti-social eût un succès incomplet jusqu'en 1812, mais, à cette époque, des circonstances exceptionnelles produisirent une hausse extraordinaire sur le prix des blés. Ce prix qui, de 1800 à 1809, avait été en moyenne à la parité de 103 fr. le quarter (2 hectolitres 90 lit.) s'éleva, pendant le cours de l'année 1812, jusqu'à la parité de 156 fr. le quarter.

Mais la hausse de 1812, extraordinaire comme les causes qui l'avaient produite, n'eut pas une existence durable; et, dès l'année 1813, commença une baisse persistante par l'influence de laquelle le prix du blé, successivement déprécié, se trouva ramené, en 1815, à la parité de 80 fr. le quarter.

Cependant, si la hausse excessive du pain dura seulement pendant une année, elle exerça des réactions qui se prolongèrent pendant un espace de temps plus considérable.

Il est facile, en effet, de comprendre, qu'en de semblables circonstances, le haut prix du blé entraînant les cultivateurs à semer des céréales non-seulement dans les mauvais fonds, mais encore dans les terrains consacrés auparavant aux paturages, l'éducation des bestiaux est considérablement restreinte, et le prix de la viande éprouve une inévitable augmentation qui, par la marche naturelle des choses, se prolonge au delà de l'existence même des causes qui l'ont produite.

Ainsi, par cette funeste complication, les malheureux se trouvent simultanément obligés de payer beaucoup plus chèrement la viande et le pain, sinon même de se passer de l'une et de s'imposer de dures privations pour l'autre.